

fusion et confusion

A l'issue d'une nouvelle réunion de travail conjointe, le secrétaire du SNT Paris (CGT Trésor) Stéphane et celui du SNADGI Paris-Sud (CGT Impôts) Matthieu ont accepté de répondre à nos questions au sujet des projets de fusion de nos deux administrations.

Question : Il y a deux projets de fusion impôts-trésor, l'une dite « fiscale », l'autre dite « globale ». De quoi s'agit-il ?

Matthieu : Notre Ministre, M. WOERTH, dans sa décision d'appliquer la volonté présidentielle a annoncé la fusion de nos administrations. Il doit rendre son choix public le 30/09. Le scénario de fusion fiscale consiste à transférer le recouvrement des impôts des particuliers à la DGI quand la fusion globale consiste à faire de nos deux administrations une seule et même Direction qui s'occuperait de toute la fiscalité, du conseil des collectivités locales et de leur gestion.

Stéphane : Néanmoins, bien qu'ayant deux scénarios proposés, la seule fusion fiscale, sans doute plus facile à réaliser dans un premier temps, semble n'être qu'une étape vers la fusion présentée comme globale. Dans les deux cas, le Ministre entend faire la fusion fiscale et l'étape globale est celle qui permet de faire de plus grandes économies budgétaires.



Question : On s'achemine vers le Service des Impôts des Particuliers (SIP) comme il y a des Services des Impôts des Entreprises (SIE) ?

Matthieu : Là encore il y aurait plusieurs sous-projets : D'abord, mettre en place des trésoreries composées d'agents du Trésor et des Impôts dans le cadre de l'Administration Fiscale Unique, ou le conventionnement qui reviendrait à quasi-détacher des agents des impôts dans les trésoreries, ou encore des cellules recouvrement des SIP dans les Centres des Impôts.

Dans tous les cas de figure, aucune solution n'a l'approbation de l'ensemble des acteurs, notamment des cadres. Il n'est pas dit que recouvrer l'IR et la TH sera une promenade de santé pour les agents de la DGI.

Enfin, il faudra savoir si on a les capacités d'accueil suffisantes et régler la question du transfert de personnel sachant que nos deux Directions ne font pas le même chiffre des besoins.

Question : Concernant le recouvrement des impôts des particuliers, y a-t-il des spécificités ?

Stéphane : Effectivement, le recouvrement des impôts des particuliers, IR et TH, me semble très différent de celui des impôts des sociétés.

Il nécessite un accueil physique, quotidien, permanent de grande

ampleur. D'autre part, la dimension humaine est, sans doute, encore plus importante dans la mesure où nous sommes confrontés directement aux personnes en difficultés. Il n'est jamais simple de recevoir une mère célibataire à qui on a bloqué le compte bancaire. Cela exige un traitement humain, social de ces dossiers. Malheureusement, aujourd'hui, les moyens ne nous sont plus donnés pour accomplir correctement cette mission fondamentale du service public. Ce manque de moyens, principalement en personnel, nous conduit à traiter plutôt des dossiers que des personnes.

Question : La fusion renforcera-t-elle la justice fiscale ?

Stéphane : Cette fusion, quelle qu'elle soit, nous amène à regrouper nos métiers et donc, à mon avis, à remettre en cause la séparation ordonnateur – comptable qui permet un contrôle entre celui qui décide d'une dépense ou d'une recette et celui qui l'effectue, ce qui garantit l'égalité de traitement.

Question : En matière d'impôt, y a-t-il avantage au regroupement des deux fonctions ?

Matthieu : C'est ce qui a été tenté en matière de SIE (Service des Impôts des Entreprises). L'expérience montre qu'on ne peut pas demander au même agent d'assurer les deux missions de façon satisfaisante.



S'agissant du contrôle, on voit le risque d'une minoration des redressements pour faciliter le recouvrement ! Nous avons, à la DGI, une grande culture du contrôle fiscal qui occupe la quasi-totalité de nos inspecteurs, alors qu'à la CP, ils ont davantage des fonctions d'encadrement.

Les récentes déclarations du Président au MEDEF faisant le lien entre le contrôle fiscal et Vichy et prônant la « dépenalisation » de la vie économique augure mal de l'avenir de cette mission.

Question : Quel sera les conséquences de la fusion sur le maillage territorial des services ?

Stéphane : L'un des proposition du ministre semble être « d'intégrer » des agents de la DGI dans les trésoreries. Nous savons, aujourd'hui que ces trésoreries sont beaucoup plus nombreuses que les sites des impôts, ce qui semble montrer une volonté de conserver un service public de proximité. Néanmoins, ce scénario semble être en contradiction avec le mouvement de fermeture des trésoreries engagé depuis le début des années 2000.

Matthieu : La mission de soutien et de gestion des collectivités locales, on ne s'en rend pas toujours compte, ce sont ces trésoreries qui maille le territoire et qui permettent aux communes d'avoir un budget établi et exécuté selon les normes.

Dans le cas de la fusion fiscale, cette mission risque d'être très rapidement remise en cause via un changement de statut des agents qui deviendraient territoriaux, voire même complètement abandonnée puisqu'on a entendu l'organisme de banque et d'assurance DAXIA se proposer de remplacer les trésoreries. Il est à parier que les services proposés par DAXIA ne dépendent que de ses propres intérêts financiers.

Dans l'hypothèse fusion globale, on aurait de toutes façons des services distincts selon qu'ils sont fiscaux ou comptables. A terme, cela ne garantit pas la pérennité des missions de soutien et de gestion des collectivités locales.

Question : Qu'en sera-t-il des règles gestion et des régimes indemnitaires ?

Stéphane : Nos régimes sont très différents : nos C et B gagnent moins qu'à la DGI, quand c'est le contraire



pour les cadres A. S'il y a harmonisation, elle ne peut qu'avoir lieu par le haut !

Matthieu : Nous avons aussi de grandes différences en matière de mutation, par exemple. Au Trésor, il y a affectation au département, et à l'ancienneté de la demande. C'est nous, c'est l'ancienneté administrative, et on privilégie davantage la structure, pour faire simple. La DGI a imposé une mobilité départementale, malgré une grosse bagarre l'an dernier, la fameuse « fiche 3 ». L'administration reste prudente dans son application, mais on voit là qu'on se rapproche du système de la DGCP.

Question : On nous propose un système « gagnant-gagnant ». De quoi s'agit-il ?

Matthieu : Villepin a avait déjà parlé. Ça consisterait à donner aux agents sous forme de hausse de traitement, l'équivalent de 50% des économies réalisées par les suppressions d'emplois. C'est donc bien la ligne des suppression d'emplois qui est le projet principal et dans cette hypothèse la somme d'argent serait ridicule pour

chaque agent.

Allons-nous accepter de travailler dans des conditions encore plus dégradées pour quelques kopecks ?

Stéphane : Nous voyons bien là la principale préoccupation de ce gouvernement quand il engage cette fusion. Réduire le plus possible le nombre de fonctionnaires, dans une vision uniquement comptable, voire de répondre au dogme ultra-libéral et à la Commission Européenne en bradant les activités de service public aux intérêts privés. Nous ne seront pas les complices de ce démantèlement.

Question : En conclusion : fusion ou confusion ?

Matthieu : Eh bien, confusion des fusions qui reviennent au même ! Nous subissons les réformes depuis des années sans qu'à aucun moment Il n'ait proposé un état des lieux avec un véritable débat contradictoire avec le personnel.

Stéphane et Matthieu (se relançant l'un l'autre) : On nous demande de choisir entre deux projets sans qu'à aucun moment on nous ait présenté des documents et des chiffrages précis. Il apparaît bien que ces projets se rejoignent malgré une présentation fallacieuse. Tout cela manque de sérieux et nous nous refusons de nous placer dans une alternative où les agents et le service public seraient « perdants-perdants ».

